

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 – NUMÉRO 02

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC
(FNEEQ (CSN))

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

RELATIVE À L'APPLICATION DE L'ANNEXE III-8 À UNE NOUVELLE COHORTE DU PROGRAMME
TEMPORAIRE DE SOINS INFIRMIERS (180.A0) AU
CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES À CHIBOUGAMAU


(ANNÉE 2005-2006)

Les parties nationales conviennent d'appliquer les dispositions de l'annexe III-8 de la convention collective 2005-2010, pour les trois années de la formation du programme temporaire de Soins infirmiers (180.A0), à une cohorte débutant, sous réserve d'une clientèle suffisante, en 2006-2007. Cette cohorte ne constitue pas une offre du programme sur une base régulière au sens du paragraphe 4 de cette annexe.

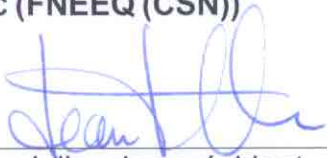
EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce 1^{er} juin 2006 jour du mois de


**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**


Laval Dubé, président


Alain Lavoie, vice-président

**POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU
QUÉBEC (FNEEQ (CSN))**


Jean Trudelle, vice-président


Micheline Thibodeau, déléguée à la
coordination du regroupement cégep